

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 20 janvier 2011
à la Salle de spectacles**

5ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 20 janvier 2011, 20 h. 15

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président salue les membres du Conseil, Mme la Syndique, Mmes et MM. les conseillères et conseillers municipaux, le bureau du Conseil, la secrétaire, l'huissier du Conseil, les représentants de la presse et le public, ainsi que l'équipe de TV.

Conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil, la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 59 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 11 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Amann Alain	Glaus Jean-Pierre
Bonzon Arielle	Kocher Nathalie
Brandt Thierry	Romano Giorno Gerarda
Desboeufs Hubert	Szenyan-Reymond Simone
Divorne Nicole	Von Gunten André
Eareby Mohammed	

Absents : Mmes et MM. Matti Rose-Marie, Montalbano Laura, Raquel Vega, Ahmeti Jakup, Pascal Barraudy, Gianluca Ferrini, Martinelli Gildo.

3 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que la commission chargée du rapport du postulat de Mme Irina Krier, intitulé "Chauffer efficace pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne" n'a pas transmis de rapport. Les commissions chargées des préavis 101-2010 - Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics et 102 - Fixation des indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016 ne sont pas en mesure de rapporter ce soir. Ces objets seront traités lors de notre prochain Conseil.

Deux résolutions sont annoncées:

- Résolution sur le règlement de la PolOuest.
- Résolution de soutien au peuple tunisien.

Elles seront traitées prioritairement au point 19. Il n'y a pas d'annonce de postulat, motion ou interpellation.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010.

3. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
4. Communications de la Présidence.
 - Courrier de la Municipalité à l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois".
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances.
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
9. **Développement** de la motion de M. Ali Hemma Devries « Pour une préservation des espaces publics non construits ».
10. **Postulat** de Mme Line Rouyet, intitulé "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'administration".
Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
11. **Postulat** de Mme Victoria Ravaioli, intitulé "Pour des couverts pour la pluie dans les écoles primaires". Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.
Mme Sylvia Sandoz, présidente-rapporteuse.
12. **Préavis intercommunal No 95-2010** – Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.
Commission des finances, M. Nicolas Freymond, président-rapporteur.
13. **Préavis No 97-2010** – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Yvette-Blanche Duruz.
Commission des finances, M. Nicolas Freymond, président-rapporteur.
14. **Préavis No 98-2010** – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé : "Création de nouveaux jardins familiaux."
Mme Verena Berseth, présidente.
15. **Préavis No 99-2010** – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé : "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux."
M. Mady Keita, président-rapporteur.
16. **Préavis intercommunal No 100-2010** – Crédit d'étude pour la rénovation urbaine de l'avenue du 14-Avril et de la rue du Jura.
Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT), Mme Line Rouyet, rapporteure.
17. **Préavis No 103-2011** – Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" et projet de la Municipalité pour une approche globale de la sécurité à

Renens - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts, intitulé : "Pour plus de sécurité à la Gare de Renens".

Dépôt du préavis-discussion préalable.

18. **Préavis intercommunal No 104-2011** – Adhésion au Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge et autorisation d'établir un contrat de prestations avec ledit groupement.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
19. Motions, postulats, interpellations.
20. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010.

La discussion n'est pas utilisée. Le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les secrétaires pour leur travail.

3. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Pas de modification.

4. Communications de la Présidence.

Communications orales:

Condoléances: Le Président a représenté le Conseil lors de la cérémonie d'adieu à Mme Martine Heiniger, Cheffe de service au CTC. Il a écrit à M. Christophe Kocher, Conseiller communal, à l'occasion du décès de son père. Il présente aussi les condoléances du Conseil à M. le Conseiller municipal Perreten pour le décès de son beau-père. Il demande quelques instants de silence en leur mémoire.

La Cour constitutionnelle a rendu sa décision au sujet du parrainage des listes. La disposition contestée est supprimé pour ces prochaines élections communales. Elle ne pourrait être introduite que par une révision de la Loi sur les droits politiques, et donc d'un vote du Grand Conseil.

Le Président a reçu copie de la réponse de la Municipalité à une réclamation envers la Police du commerce au sujet de nuisances à la Rue du Midi.

Le Président a reçu une pétition d'une classe du Collège de Sous-Biondes demandant des jeux dans leur cour de récréation. Elle sera transmise à la Commission des pétitions: "*Chère Commune, Nous vous écrivons pour avoir de nouveaux jeux dans notre cour de récréation parce que notre cour est vide. Nous n'avons pas de jeux d'extérieur. Nous aimerions dans la mesure du possible les jeux suivants: un cheval en bois, un panier de basket, une marelle pour les plus jeunes, un tourniquet, un jeu de quilles, un tape-cul. Nous aimerions aussi des balançoires car c'est notre jeu préféré. Nous espérons avoir rapidement de*

vos nouvelles et vous adressons nos meilleures salutations." Signé d'une vingtaine de prénoms d'élèves de la classe de Mme Dufaux.

Le président rappelle la votation fédérale du 13 février.

Pour le dépouillement des élections communales du 13 mars, il y aura besoin de beaucoup de monde. Les candidats seront convoqués.

Concernant le préavis 103-2011, la Municipalité nous demande de modifier la rédaction des conclusions. La question qui pourrait être soumise au corps électoral doit être formulée comme suit. *Acceptez-vous l'initiative populaire Pour renforcer la sécurité à Renens?"*

Le Président a participé avec la Commission du feu et la Municipalité au Rapport annuel des pompiers. Remerciements à l'ancien commandant, M. Pascal Besson, à la retraite depuis le 31 décembre 2010 et félicitations au nouveau commandant, M. Christophe Masson.

Le groupe Arc-en-Ciel a transmis au président le communiqué suivant: *Après 25 ans de présence constructive au sein du Conseil communal de Renens, le groupe Arc-en-Ciel a décidé de réorienter ses priorités et de mettre ses compétences au service d'actions de proximité dans la droite ligne de la philosophie qui l'a toujours animée. En conséquence, le groupe Arc-en-Ciel ne présentera pas de liste aux élections de mars 2011. Le Président remercie de manière anticipée, la législature n'étant pas terminée, les membres de ce groupe pour tout le travail effectué au sein du Conseil.*

Dates à noter: le mardi 28 juin à 17 h 30 aura lieu la séance d'assermentation du nouveau conseil communal. La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau aura lieu le mercredi 29 juin à 18 h 15, suivie des assises de la Confrérie des Anciens Présidents du Conseil communal.

La discussion n'est pas utilisée sur les communications orales de la présidence.

Le Président ouvre la discussion sur la lettre de la Municipalité adressée à l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", après en avoir donné lecture:

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction,

Nous avons bien reçu, en date du 8 décembre 2010, le projet de règlement intercommunal validé par votre Comité de Direction et qui sera présenté pour décision à votre Conseil intercommunal du 26 janvier prochain et tenions à vous faire part de notre déception de ce que, sur un point que nous vous avons signalé lors de la consultation comme "politiquement chaud", soit celui des mesures concernant la mendicité, notre avis n'ait pas été entendu.

Dans notre lettre répondant à la consultation préalable du 25 octobre, nous avons en effet relevé, au milieu d'autres éléments, le point de votre règlement qui voulait interdire "la mendicité par métier". Nous avons souligné que "les questions liées à la mendicité et à son interdiction sont jugées délicates et politiquement importantes", que nous souhaitions voir présider ce qui était visé par le terme de "mendicité par métier", et que nous n'avions pas d'interdiction de la mendicité à Renens.

Nous avons donc été surpris de la décision rapide de votre Comité de Direction d'aller de l'avant, en durcissant l'interdiction, puisque l'article 40 tel qu'il est proposé maintenant formule que "La mendicité sous toutes ses formes est interdite", ceci sans tenir compte

aucunement de l'avis négatif de la Municipalité de Renens à cet article, avis transmis oralement par son représentant lors de votre séance de décembre dernier.

Nous sommes bien conscients qu'un règlement concernant huit communes ne puisse faire l'unanimité sur tous ses points. Mais il nous apparaît comme problématique que l'on ignore tout simplement l'avis de la ville sans aucun doute la plus concernée par le problème soulevé et qui participe pour près d'un tiers au financement de l'association.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce thème est très politique et controversé, particulièrement dans ces périodes d'élections communales. A Lausanne, c'est une motion UDC Voiblet qui a demandé cette interdiction, motion qui doit encore être traitée au Conseil communal, mais a été rejetée par la majorité de la commission et a déjà suscité une large émotion politique avec des avis tranchés de part et d'autre.

Sans entrer ici dans le fond du débat, il est bien clair qu'une interdiction de la mendicité dans l'Ouest lausannois aurait donc aussi des conséquences politiques non négligeables dans ce contexte. Nous ne partageons pas le commentaire de votre préavis qui relativise cette interdiction et fait état de l'appliquer selon des "critères de proportionnalité". Une interdiction décrétée par un règlement est une interdiction et une application "proportionnelle" ouvre tous les risques de discrimination et par ailleurs pour le moins peu lisible pour le citoyen.

Nous regrettons vivement que votre Comité de Direction n'ait pas jugé nécessaire de trouver un consensus et pris le temps nécessaire pour le faire. Au moment où les contrats de prestation entre les communes et la gendarmerie sont en crise, il nous paraît d'autant plus important que PolOuest soit "notre" police, représentative des communes et de leurs Municipalités, dans le respect des petites comme des grandes communes et des différentes sensibilités politiques.

Nous aurions souhaité un geste politique de votre Comité de Direction pour permettre un débat serein et pour pouvoir respecter les avis des uns et des autres. Nous transmettons également notre position à nos représentants au Conseil Intercommunal ainsi qu'à son Président et à notre Président du Conseil communal.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction, nos salutations distinguées."

La discussion n'est pas utilisée.

5. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce quelques communications orales.

- Le Prix Wakker 2011 a été attribué aux communes de l'Ouest lausannois. C'est un événement important pour les communes de l'Ouest et le SDOL qui a permis par son action d'obtenir ce prix. La coordination des actions communales, l'application de principes et d'une vision générale, les questions d'infrastructures posées en même temps, voire avant le développement des quartiers, telle est la vision pour laquelle "Patrimoine suisse" a donné ce 40^{ème} Prix Wakker aux communes de l'Ouest, non pas tellement comme c'était leur habitude pour une

protection du patrimoine construit, mais pour garantir les conditions les meilleures pour la suite. Remerciements aux politiques, aux techniciens des communes et à l'équipe du SDOL. Une partie des enjeux sont encore devant nous. Huit millions d'investissements ont déjà été faits dans la préparation des projets (par les communes, par les CFF, les TL) pour aboutir à des projets sur lesquels on va peu à peu voter. Certains sont déjà en marche, comme le réseau TL 2010-2014. C'est une satisfaction, mais c'est aussi une responsabilité, une "condamnation" à faire bien, sous les yeux de la Suisse entière. Le 18 juin, date à noter déjà, il se passera quelque chose lors de la réception officielle de ce prix par les communes.

- Lausanne-région a invité tous les conseils communaux de l'agglomération Lausanne-Morges (25 communes, 1500 personnes invitées) à Beaulieu le 10 février, pour une présentation des projets du PALM, dont de nombreux projets émanant des communes de l'Ouest

M. Olivier Golaz, Municipal, annonce qu'enfin le Wi-fi fonctionne dans la Grande salle.

Le Président ouvre la discussion sur les communications orales de la Municipalité. La discussion n'est pas utilisée.

Le Président ouvre la discussion sur les communications écrites de la Municipalité.

Mme Rosana Joliat (PLR) au sujet du groupe de travail en vue de déposer un préavis pour l'achat d'un nouvel éclairage de fête, présente le vœu suivant sous forme de question: "Serait-il envisageable de repenser le concept décoration et pas uniquement avec des éclairages, grands consommateurs d'énergie au centre-ville, et également d'inclure les quatre points cardinaux de notre territoire communal dans les aménagements "déco" lors de fêtes de fin d'année?" Elle espère que le groupe de travail acceptera d'entrer en matière quant à l'élargissement territorial décoratif.

M. Michel Perreten, Municipal, répond que la décoration lumineuse se fera forcément avec des LEDs. Il n'y aura pas d'autres ampoules. Dans la décoration, il y a aussi les oriflammes. Il a pris note de la demande de Mme Joliat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

6. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président la commission : "La Commission des finances s'est réunie le mardi 18 janvier 2011. À cette occasion, la Municipalité lui a communiqué que le bouclage du préavis 70-2009 pour la création de jardins familiaux au Censuy et au Simplon se solde par un dépassement de charges de CHF 12 908.30.- par rapport au montant du crédit alloué par le Conseil communal. Le coût total final de l'investissement se monte ainsi à CHF 352 308.30.- en lieu et place des CHF 339 400.- initialement prévus. Cette plus-value est la conséquence de travaux de terrassement qui se sont révélés plus importants que prévu. C'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté ce dépassement.

La Municipalité a par ailleurs sollicité l'avis de la commission concernant un autre aspect du préavis 70-2009. Une maison vétuste, propriété de la commune, se trouvait

sur la parcelle du Simplon et fut détruite pour créer les nouveaux jardins familiaux. Or, les conclusions du préavis adopté par le Conseil communal ne mentionnaient pas la valeur comptable de ce bâtiment, laquelle s'élève à CHF 103 000.-, ce qui pose un problème comptable. Ce bâtiment n'existant plus, il n'a plus de valeur comptable. Il convient donc d'annuler cette valeur au moyen d'un amortissement comptable de valeur équivalente. Même s'il ne s'agit que d'un transfert comptable sans conséquence réelle pour les finances communales, le montant de ce transfert est important et excède les attributions de la Municipalité et de la Commission des finances. Dès lors, la question est de savoir si la Municipalité est compétente pour décider ce transfert ou si elle doit soumettre un préavis au Conseil communal. Après discussion, la Commission a estimé que la Municipalité doit contacter le Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI) afin de clarifier cette question de procédure et la tenir informée de la réponse des juristes du Canton."

La discussion n'est pas utilisée.

7. **Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).**

M. Eric Aeschlimann, président de la commission : "La CUAT s'est rendue à la séance intercommunale sur le préavis du crédit d'études pour la rénovation urbaine du secteur de la Gare, mardi 11 janvier 2011. Le rapport vous parviendra pour le prochain conseil."

La discussion n'est pas utilisée.

8. **Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.**

Pas de rapport.

9. **Développement de la motion de M. Ali Hemma Devries "Pour une préservation des espaces publics non construits".**

M. Ali Hemma Devries (indépendant):

Dans le cadre d'une politique communale sur les espaces publics, deux niveaux hiérarchiques sont à considérer. Le premier niveau de la ville, ce sont les espaces publics centraux, à caractère unique et marquant la spécificité du lieu (places, parcs, grandes artères). Le critère essentiel dans l'aménagement de ces lieux est l'accessibilité. Le second niveau, c'est le quartier. Ce sont les espaces collectifs au pied des immeubles, qui peuvent d'étendre au voisinage, voire aux quartiers attenants. Il peut y avoir des places de jeux, des jardins publics, des parcs entiers, des zones de rencontre, etc. Le critère essentiel dans l'aménagement de ces lieux est la possibilité d'une appropriation. Ces espaces sont particulièrement importants pour la vie sociale du quartier, notamment pour les jeunes, pour les enfants, pour les personnes âgées, pour les adultes, pour les personnes à mobilité réduite,... afin de leur permettre de

jouer, de se rencontrer au pied des immeubles, favorisant ainsi les échanges et l'autonomie.

L'espace public est le support des déplacements qui rythment notre vie quotidienne. Il est dès lors important que les équipements, tels que les écoles, les équipements sportifs et de loisirs, les arrêts de transports publics, etc... qui constituent des pôles d'attraction soient en réseau, c'est-à-dire reliés entre deux par des parcours assurant sécurité et confort. La requalification et l'aménagement des espaces publics constituent une contribution majeure à l'amélioration du cadre de vie. Une politique portant sur l'amélioration des espaces publics se compose de nombreuses actions, à toutes les échelles, de l'aménagement de prestige d'une avenue urbaine, à l'aménagement modeste d'un banc sous un arbre dans un quartier. Des projets spécifiques adaptés à chaque situation particulière, devraient être élaborés en temps opportuns. Ces projets doivent prendre en compte les différentes dimensions qui caractérisent l'espace public, par exemple en prenant la dimension sociale qui favorise les rencontres spontanées et permet l'identification des habitants à leur quartier. Une autre dimension, c'est celle qui serait du domaine culturel, en révélant les valeurs héritées, en construisant le patrimoine futur par de nouveaux aménagements. Une dimension aussi économique, par l'attractivité et les rayonnements des aménagements. On peut citer aussi une dimension urbanistique en tant qu'élément ordonnateur et structurant le tissu urbain. Enfin, une dimension aussi environnementale par une amélioration de la qualité de l'environnement urbain.

Les places de jeux et autres jardins de quartier répondent à des besoins très locaux et sont à planifier, en même temps que l'urbanisation, à proximité immédiate des immeubles. Outre ces équipements de quartier, la commune se doit également d'offrir des espaces de dimensions plus importantes, jouant le rôle de poumon de verdure dans l'agglomération et d'aire de jeux et de loisirs polyvalents, non simplement spécialisés comme les terrains de foot. Ces espaces de jeux et de loisirs polyvalents devraient être facilement accessibles, notamment à pied et à vélo, par toute la population de la commune. Leur aménagement doit être en outre conçu de façon à favoriser l'appropriation par la population. En principe chaque quartier devrait avoir sa place de jeux, facilement accessible par les enfants, sans devoir traverser des routes et sans être accompagnés. Toutefois l'aménagement standard des places de jeux ne répond pas entièrement aux besoins des enfants. La plupart des jeux importants pour leur développement social, tels que les jeux de groupes, les cache-cache, les jeux de rôle, les gendarmes et voleurs, etc., les jeux d'imaginations, se déroulent au pied des immeubles et non pas sur les places aménagées.

Il est donc impératif que les prolongements extérieurs des immeubles ne se résument pas à de grands parkings, mais offrent des espaces diversifiés. Les jardins de quartier ne doivent pas être conçus comme des espaces verts résiduels de l'urbanisation, mais comme des éléments centraux et structurants. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du stationnement dans certains secteurs, il peut être intéressant de rechercher une flexibilité d'usage de certains espaces dans le temps, par exemple des parkings ou tronçons de rue pourraient être mis à disposition pour des jeux de rue à certains moments de la semaine. Ces pratiques sont déjà courantes dans certaines

villes, également dans des espaces commerciaux. Des espaces collectifs sous la forme d'aires de repos, de placettes, sont également à prévoir dans les zones d'activité.

Le territoire de notre commune se caractérise par une structure assez éclatée, des lieux d'habitat et d'activités séparées par des grands axes de circulation, par exemple la route de Cossonay, le 14-Avril, la rue du Lac, la rue du Bugnon. Dans ce contexte, la mise en place d'un réseau d'espaces publics joue un double rôle: celui de relier les quartiers entre eux par des chemins sûrs, confortables et de favoriser le lien social.

Ces réseaux doivent être constitués de parcours et de lieux à l'écart des principaux trafics, afin d'offrir des alternatives aux cheminements le long des grands axes routiers dont la charge de trafic est beaucoup trop importante et assez insécure. Chaque quartier ou zone d'attractivité a ses propres caractéristiques, les besoins en espaces publics et collectifs et leurs formes d'aménagement doivent s'adapter au contexte particulier de chaque situation.

La motion demande à la Municipalité qu'elle déclare comme libres et non constructibles tous les espaces publics actuellement non construits, avec effet immédiat.

Il y a une forte expansion urbanistique de l'Ouest lausannois. Nous sommes la plus grande commune de l'Ouest lausannois en termes d'habitants, mais la plus petite en surface, donc la plus densifiée en termes d'habitants.

Il y a urgence. Renens deviendra sous peu une nouvelle centralité. Les habitants auront besoin d'espaces verts et d'espaces libres comme lieux de détente. Il sera dès lors quasi impossible de procéder à des destructions de bâtiments existants ou d'acquérir des parcelles privées pour proposer de tels espaces.

Ce n'est pas aux abords des localités que nous avons besoin d'espaces verts - là où il y en aura toujours - mais c'est bien au centre du corps, près du cœur, que doivent se situer les poumons."

Le Président ouvre la discussion sur le développement de cette motion.

M. Roland Divoine (PLR) : "Une ville, ça vit, un plan de quartier peut changer, alors que cette motion demande de figer Renens pour l'éternité. On doit pouvoir construire ou déplacer des parcs en fonction des besoins à venir ou en fonction des plans d'aménagement qui se font tout au long de la vie de notre commune. C'est presque dictatorial de demander avec effet immédiat de ne plus toucher ces parcelles. Je vous recommande de rejeter cette motion."

M. Raymond Gauthier (Les Verts) : "Les Verts de Renens sont sensibles à la problématique soulevée et partagent en partie les intentions développées dans cette motion. Nous pensons également que des espaces verts ainsi que des espaces publics de qualité sont nécessaires, comme autant de respirations dans la ville contemporaine. Si nous partageons cet objectif, nous différons quant à la méthode pour y parvenir. Les moratoires et les blocages ne font pas avancer la qualité de vie en milieu urbain. La méthode, telle que développée dans l'Ouest lausannois, et d'ailleurs primée par le prix Wakker, répond à une volonté de construire des espaces de qualité plus que de figer l'existant. A aller de l'avant plus qu'à regarder derrière. Cette méthode nous semble plus efficace et plus porteuse. Nous refusons également l'affirmation selon laquelle les espaces verts sont inutiles à la campagne et en périphérie des villes et qu'ils sont éternels. L'étalement urbain est une réalité que

nous devons prendre en compte. Pour toutes ces raisons, les Verts ont décidé de rejeter cette motion."

M. Laurent Desarzens (indépendant) répond à M. Divorne : "Si on se base sur le plan des propriétés communales, il y a tellement peu d'espaces libres qu'on ne prendrait pas de grands risques à les préserver. La ville change, les choses évoluent, mais l'idée, c'est de dire que les terrains qui sont libres actuellement pourraient être préservés." et à M. Gauthier "Dans la Feuille Verte de novembre 2010, le journal des Verts, vous dites que non seulement vous voulez préserver les espaces verts, mais que vous voulez en rajouter. On se réjouit de savoir comment vous allez faire..."

M. Raymond Gauthier (Les Verts) donne l'exemple du square du Marché qui va être construit en addition de ce qui existe et pas à partir d'un moratoire ou d'un blocage d'un terrain existant.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: Une ville ne se construit pas qu'en pensant à ses terrains privés communaux. Elle se construit sur l'ensemble du territoire. Cette motion a des incidences importantes sur la politique de l'aménagement du territoire et globalement sur l'action de la Municipalité et du Conseil communal. La Municipalité est de l'avis que, vu le caractère impératif de cette motion, elle devrait, si vous le souhaitez, d'abord faire l'objet d'une discussion approfondie en commission avant un éventuel renvoi. Cette motion aurait par exemple pour effet d'empêcher l'extension du collège du Censuy. On peut aussi démolir quelque chose pour créer un espace vert. La Municipalité l'a fait: la petite maison vétuste de la rue du Simplon a été démolie au profit de jardins familiaux pour tout le quartier. C'est donc possible. La politique des espaces publics se fait à l'échelle de la commune.

M. Ali Hemma Devries (indépendant): "Cette motion a un caractère impératif et provocateur. Je demande qu'on nomme une commission, pour se donner les moyens d'y réfléchir ensemble. Elle n'a pas un caractère rétroactif. Le collège du Censuy est décidé, on ne va pas revenir en arrière, ce serait malvenu."

Le président rappelle que pour la nomination d'une commission, il faut qu'au minimum 10% des membres présents la demande. Seuls deux conseillers soutiennent cette demande, qui n'est donc pas adoptée.

Le Président fait voter le renvoi de cette motion à la Municipalité. Ce renvoi est refusé à une large majorité. Cette motion est classée sans suite.

10. Postulat de Mme Line Rouyet, intitulé "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'administration. Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur, donne lecture de son rapport :

" La commission mandatée pour l'étude de ce postulat siégea le 29 novembre 2010 en salle de municipalité.

Etaient présents Didier Divorne, Reza Safaï, Eugène Roscigno, Line Rouyet, Nathalie Kocher, Sylvia Sandoz, Pascal Golay et Jean-Marc Dupuis le scribouillard.

Les services communaux étaient représentés par Monsieur Fontanella, chef du service informatique et des Municipaux Huguenin et Golaz.

Teneur du postulat

La postulante demande que la Municipalité installe des bornes internet gratuites dans les différents services de l'administration.

Discussion préalable

En discussion préalable lors du Conseil, le soussigné avait demandé que cet objet soit lié au postulat Michel Brun demandant la mise en place de cyberadministration dans la commune. Cet important objet étant resté désespérément à l'état d'embryon précaire, il fut rapidement décidé de ne traiter que le postulat lui-même tout en repoussant à 2011-2012 la mise en place de la cyberadministration.

Discussion

Un commissaire fait remarquer que ce postulat s'adresse à un très petit nombre de personnes : celles qui ont eu mais n'ont plus d'accès Internet. Il relève que la grande majorité des personnes est connectée et qu'une partie de la population plutôt âgée ne s'y mettra jamais.

Un accès est déjà disponible à la bibliothèque du Léman, deux stations et six notebooks sont à disposition.

Une personne demande s'il existe des risques qu'un utilisateur mal intentionné puisse pénétrer le réseau de la commune.

La municipalité ne désire pas que les bureaux de l'administration se transforment en cybercafé mais se dit prêt à étudier ce postulat.

Ensuite les idées fourmillent afin de trouver une raison d'exister à cette borne internet ...

En finalité la commission propose que l'on tente l'expérience et que l'on refasse un point plus tard pour voir si cette prestation supplémentaire est réellement utilisée.

Par sept voix et une abstention elle recommande de transmettre cet objet à la Municipalité."

La discussion n'est pas utilisée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté.

11. Postulat de Mme Victoria Ravaioli, intitulé "Pour des couverts pour la pluie dans les écoles primaires". Rapport de la commission chargée de préavisier sur la prise en considération.

Mme Sylvia Sandoz, présidente-rapporteuse donne lecture de son rapport :

" La commission s'est réunie le lundi 13 décembre 2010 à 20h00 au CTC.

Conseillers présents :

Mmes Victoria Ravaioli et Line Rouyet, PSR ; Mmes Betty Forestier et Gisèle Martin, PLR ; Mmes Maria Rodriguez et M. Mohammed Eareby (remplace Mme Nicole Divorne) Fourmi rouge ; Mme Véronique Bovey Diagne, Les Verts ; Mme Sylvia Sandoz, Arc en Ciel, présidente rapporteure.

Représentants de la Municipalité et de l'administration communale :

Mme Myriam Romano et Monsieur Bourgeois, responsable des bâtiments communaux.

Développement du postulat

Mme Ravaioli explique qu'elle a déposé ce postulat suite à une constatation qui lui a été faite un jour de pluie lorsqu'elle amenait son fils au collège des Biondes car le bâtiment ne permet pas aux élèves de s'abriter lorsqu'il pleut. Renseignements pris auprès de l'administration cantonale, il s'avère qu'il existe des normes concernant les couverts des préaux d'école. Afin de connaître la situation à Renens, la postulante adresse un mail à la Direction des écoles primaires qui lui confirme cet état de fait, soit qu'il manque des couverts dans les écoles primaires.

La postulante fait référence aux bâtiments de : Sous-Biondes, Pavillon des Pépinières, Corbettes, Village, Simplon, Caudray, Censuy et Mont-De-By.

Le postulat mentionnait qu'un couvert existe pour Florissant mais qu'il est insuffisant. Il s'avère, à ce jour, que le couvert du collège correspond aux normes cantonales.

Madame Ravaioli souhaite donc, par le dépôt de ce postulat, connaître les coûts ainsi que le travail que représenterait l'installation de couverts.

Intervention de la Municipalité

Mme Myriam Romano-Malagrifa souhaite la bienvenue à la commission. Mme Maystre étant absente pour des raisons de santé, M. Bourgeois représente le service.

Après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif remis par M. Bourgeois ainsi que de la directive cantonale qui veut que chaque élève puisse bénéficier de 5m² de préau y compris 0.5 m² de préau couvert, la commission constate que seuls les pavillons des Biondes, de Florissant, des Corbettes, le collège du Village et le collège et pavillon du Censuy ne correspondent pas aux normes.

Les collèges rénovés ou construits dernièrement sont aux normes cantonales. Concernant le Censuy, les normes seront respectées après les travaux. La situation au Simplon (0.45 m² de couvert / élève) est due à l'emplacement des containers.

M. Bourgeois distribue également les plans des collèges ainsi que des photos afin de pouvoir visualiser la situation. Il précise que les collèges/pavillons sans couverts sont destinés à être réaffectés ou démolis dans les prochaines années. Ce document est joint au rapport donné au bureau du Conseil communal.

Le rapport sur la planification scolaire prévoit notamment l'installation de 6 classes et de leurs salles annexes dans le projet de la Croisée.

Ville de Renens - Conseil Communal

A la question relative à un calendrier de ces changements, déménagements et réaffectations, aucune année précise ne sont données. Par contre, M. Bourgeois confirme que les normes seront respectées car sans cela les permis de construire ne sont pas délivrés. Quant au prix que coûterait la réalisation d'un couvert en métal léger à prix abordable, M. Bourgeois estime qu'il serait d'environ Fr. 40'000.- (pour un petit couvert).

Débat et vote de la commission

Les expériences personnelles des uns et des autres montrent que les couverts ne sont pas indispensables et que les enfants sont même contents d'aller dehors lorsqu'il pleut. La réalisation de couverts serait également trop coûteuse. La commission soulève, sans entrer dans les détails, que l'aménagement des préaux serait par contre à revoir.

Les expériences personnelles ont également soulevé le fait que ce sont parfois les concierges ou maîtres/ses qui ne sont pas enthousiastes à voir les enfants dehors (une semaine de pluie c'est long... et les nettoyages des collèges sont plus importants).

Un commissaire précise qu'il est fortement conseillé voire obligatoire selon les directives scolaires que les classes soient aérées et que les élèves puissent sortir, même lorsque les températures sont extrêmes (chaudes ou froides). A la question suivante : existe-t-il un congé en cas de température extrêmement froide, un commissaire répond qu'il se renseignera. Cela ne semble pas être le cas.

Si une suite devait être donnée à ce postulat, la commission imagine qu'un sondage pourrait être effectué auprès des enseignants afin de connaître leurs points de vue.

Mme Ravaioli précise qu'elle a déposé ce postulat en pensant aux moments d'attentes que les enfants ont avant d'entrer dans les bâtiments.

Elle est également attentive au fait que les bâtiments des classes primaires ne soient pas mis à l'écart au niveau des infrastructures.

Au vu de ce qui précède, la commission a voté le renvoi de ce postulat à la municipalité par 6 votes « contre », 1 vote « pour » et 1 « abstention ».

Toutefois et afin que le Conseil communal puisse également voter en toute connaissance de cause, la commission souhaiterait que la Municipalité précise les délais des réaffectations des pavillons de Florissant, des Corbettes et du collège du Village ainsi que la pérennisation du pavillon des Biondes."

Mme Tinetta Maystre, Municipale : Le pavillon du Censuy disparaîtra avec le nouveau collège dont le concours a été lancé il y a quelques jours. Ce nouveau bâtiment permettra d'ailleurs de mettre en conformité le site avec un préau couvert qui manque actuellement. Le pavillon de Florissant, que nous aurions souhaité pouvoir supprimer avec le projet de rénovation du collège qui s'est fait en début de législature. En raison du plan de quartier existant, cela n'a pas été possible. Le plan de quartier est en révision. Le collège de Sous-Biondes va rester. C'est un site important dans notre paysage scolaire. Le pavillon des Corbettes est destiné à disparaître en lien avec le projet de la Croisée (qui sera un complément au collège du 24 Janvier). Le pavillon de Saugiaz, cela doit encore être discuté, mais c'est dans le périmètre des Pépinières. Le pavillon du Simplon, qui mange un bout de la cour du Collège du Simplon, devrait disparaître au profit d'un projet situé sur le site des entrepôts (du côté des vies de chemin de fer. le collège du Village est aussi pris dans la réorganisation du 24 Janvier.

La discussion n'est pas utilisée. Le Conseil refuse le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

12. Préavis intercommunal N° 95-2010 - Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances, donne lecture de son rapport :

"La Commission des finances s'est réunie le 7 décembre 2010 dans la salle de réunion de la Municipalité pour examiner le préavis cité en titre. Mmes Véronique Bovey Diagne et Sylvia Mermoud, ainsi que MM. Alain Amann, Roland Divorne, Pascal Golay, Jean-Marc Reymond, Reza Safai, Jacques Studer et Nicolas Freymond, président, étaient présents.

MM. Didier Divorne et Eugène Roscigno étaient excusés et M. Cemal Ozcan était absent.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, accompagnés du boursier communal, M. Michaël Perrin. La commission remercie les intervenants pour les informations qu'ils lui ont fournies.

Projet municipal

La modification proposée procède pour l'essentiel d'une mise à jour de la Convention liant Lausanne et douze communes partenaires, dont Renens, visant à l'adapter aux changements constitutionnels et législatifs survenus depuis sa conclusion en 1996. Elle comporte ainsi principalement des changements formels, c'est-à-dire sans conséquence pour le fonctionnement concret de la STEP, ni sur les droits et devoirs des communes concernées.

Deux points méritent toutefois une attention particulière. Premièrement, le projet présenté introduit la possibilité pour les communes partenaires de s'acquitter de leur part des frais de fonctionnement et d'entretien par le paiement d'acomptes trimestriels (cf. Art. 8, al. 1, let. a). Cette nouveauté libère lesdites communes du paiement d'intérêts à la Commune de Lausanne. Secondement, ce préavis répond à une question soulevée par la Commission des finances en 2007 concernant l'adoption des comptes et du budget de la STEP par les législatifs communaux (cf. préavis, p. 4). Prenant acte de la réponse apportée par le Canton, la commission a toutefois rappelé le problème de l'accès aux pièces comptables et, surtout, celui de la responsabilité du Conseil communal en cas de malversations. La Municipalité a précisé que les comptes de la STEP sont vérifiés par une fiduciaire et que le rapport de révision sera mis à la disposition de la Commission.

Délibérations de la commission

Le préavis n'a pas suscité d'autre discussion. La commission a pris acte de l'addendum correctif transmis par la Municipalité concernant l'alinéa 4 de l'article 6 de la Convention (secrétariat de la CISTEP). Au vote, c'est à l'unanimité que la commission a approuvé les conclusions du préavis telles que présentées.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Freymond lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis n° 95-2010 de la Municipalité du 25 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy, présentée dans le présent préavis.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

13. Préavis N° 97-2010 - Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Yvette-Blanche Duruz.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances, donne lecture de son rapport :

" La Commission des finances s'est réunie le 7 décembre 2010 dans la salle de réunion de la Municipalité pour examiner le préavis cité en titre. Mmes Véronique Bovey Diagne et Sylvia Mermoud, ainsi que MM. Alain Amann, Roland Divorne, Pascal Golay, Jean-Marc Reymond, Reza Safai, Jacques Studer et Nicolas Freymond, président, étaient présents.

MM. Didier Divorne et Eugène Roscigno étaient excusés et M. Cemal Ozcan était absent.

La Municipalité était représentée par MM. Jean-François Clément, municipal des finances et des cultes, et Michaël Perrin, boursier communal. La commission les remercie pour les informations qu'ils lui ont fournies.

Projet municipal

La Municipalité propose au Conseil d'accepter la succession de Mme Duruz, renanaise décédée en janvier 2009 sans laisser d'héritiers légaux. L'inventaire permet d'estimer le montant en faveur de notre commune à environ CHF 12 000.-.

Délibérations la commission

C'est sans discussion et à l'unanimité que la commission a approuvé les conclusions du préavis telles que présentées.

La discussion n'est pas utilisée. M. Freymond lit les conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis n° 97-2010 de la Municipalité du 22 novembre 2010,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter la succession de Madame Yvette-Blanche DURUZ, décédée le 13 janvier 2009, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.

De comptabiliser le montant comme élément extraordinaire section 2039 dans le compte 2039.4690 « Dons et legs ».

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

14. Préavis N° 98-2010 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé: "Création de nouveaux jardins familiaux".

Mme Verena Berseth, présidente, donne lecture du rapport rédigé par Mme Simone Szenyan-Reymond, absente:

La commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité concernant le préavis 98-2010 s'est réunie le lundi 20 décembre 2010 au Centre technique communal.

Les conseillers-ères suivant-e-s étaient présents : Mesdames Betty Forestier, Nathalie Kocher, Verena Berseth, Simone Szenyan-Reymond, Messieurs Antoine Philippe, Mady Keita, Ali Korkmaz.

Le postulant demande la création de 65 nouveaux jardins.

Je remercie Monsieur Alain Peneveyre pour sa présence et ses explications.

Bref rappel:

Lors du conseil du 14 juin 2010, dépôt par M. Ali Korkmaz d'un postulat demandant la création de nouveaux jardins familiaux sur le territoire de la commune.

Réponse :

En 2010, 57 parcelles ont été créées et mises à disposition des habitants. Au Censuy et au Simplon toutes ont trouvé preneur très rapidement. 8 parcelles supplémentaires ont été réaménagées aux Baumettes.

La liste d'attente comporte actuellement 181 demandes.

M. Peneveyre nous soumet les propositions suivantes :

- Envisager de partager les grandes parcelles en 2 lots de changement de locataires.
- Contacter les gérances pour la création de jardins sur les surfaces en gazon autour des immeubles, par exemple dans le quartier de Florissant et de la piscine. Ceci est très courant en Suisse allemande et apporterait une biodiversité intéressante. Un commissaire propose d'aider les gérances à réaliser ce projet et la commune pourrait mettre son savoir-faire à disposition.
- Exiger lors de nouvelles constructions de créer des jardins sur les surfaces entourant ceux-ci.
- Aider les jardiniers amateurs par des informations sur la culture, les engrais et les soins sanitaires par une brochure explicative, des réunions avec des spécialistes et aussi un site Internet sur ce sujet.

Un commissaire demande s'il serait possible de créer des jardins le long de l'avenue de Préfaully où il y a une large bande de terrain. Réponse : il y a des marronniers et des charmilles, si on y touche, leurs racines ne survivront pas et les jardins non plus.

C'est à l'unanimité que la commission approuve les conclusions de ce préavis."

La discussion n'est pas utilisée. Mme Berseth lit les conclusions du Préavis:

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 98-2010 de la Municipalité du 29 novembre 2010,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz et consorts intitulé : "Création de nouveaux jardins familiaux."

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

15. Préavis N° 99-2010 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux".

M. Mady Keita, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le lundi 20 décembre 2010 au Centre Technique Communal, composée de Betty Forestier, Nathalie Kocher, Simone Szenyan, Verena Berseth, Ali Korkmaz, Antoine Philippe et Mady Keita, président-rapporteur.

M. le Municipal Michel Perreten étant excusé, c'est M. Alain Peneveyre, chef de service, qui le remplace.

Introduction:

Le présent préavis a pour but le développement des alentours du terrain de foot de Verdeaux, comprenant l'étude de la possibilité de poser des tables de pique-nique, sous et entre les arbres situés au Nord du terrain de foot de Verdeaux, le réaménagement de la place de jeux attenante et la rénovation du petit local du terrain.

Informations complémentaires - Réponses aux questions:

En s'appuyant sur la réponse de la Municipalité au postulat, M. Alain Penenveyre nous présente les plans et les photos des aménagements prévus au plan des investissements 2012-2013 "Verdeaux". Il nous explique :

1. Qu'il faudrait effectuer une analyse dendrologique de tous les arbres de la promenade.
2. Qu'il est important de tenir compte des besoins des habitants du quartier ainsi que des services communaux, sociétés sportives et écoles utilisant l'espace et le local du terrain de Verdeaux.
3. Que trois tables de pique-nique seront posées au printemps 2011. Il sera tenu compte de l'expérience et du réaménagement de la pose des tables installées, entre autres, au Parc de la Promenade de la rue du Lac, au par des Biondes, aux jardins familiaux du Censuy et au Parc de la Gare.

4. Que les jeux existants sont certes démodés, mais conformes aux normes européennes, à noter que la petite place de jeux adaptée aux petits a été refaite en 2010 près de la volière.

Après cette présentation de M. Peneveyre, la discussion est ouverte.

Un conseiller demande s'il est prévu de faire quelque chose avec le local du terrain.

Réponse de M. Penenveyre: l'enveloppe du local sera réfectionnée par le personnel communal en 2011. Une étude sera faite avec les usagers pour une rénovation intérieure et sera portée au budget 2012.

Un autre conseiller dit que certaines familles se plaignent de l'éloignement des distances entre les jeux. Un conseiller répond que c'est pour mieux séparer les grands des petits.

Réponse de M. Peneveyre: les deux remarques sont valables et dans le projet futur le CTC trouvera une solution satisfaisante pour les familles.

La commission remercie M. Alain Peneveyre pour les explications et les renseignements fournis.

Le président passe au vote. C'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat."

La discussion n'est pas utilisée. M. Keita lit les conclusions du préavis:

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 99-2010 de la Municipalité du 29 novembre 2010,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulé : "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux."

Les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité moins deux abstentions.

16. Préavis intercommunal N° 100-2010 – Crédit d'étude pour la rénovation urbaine de l'avenue du 14-Avril et de la rue du Jura.

Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT). Mme Line Rouyet, rapporteure, donne lecture d'un résumé du rapport ci-dessous:

Invité-e-s : Mme Jaton, municipale en charge de l'urbanisme de Crissier, Mme Huguenin, syndique de Renens, M. Chassard, représentant de la direction de projet « tram », M. Hofstetter, urbaniste communal de Renens.

Membres présents de la CUAT Marinella Bianchi Rojo, Ali Hemma Devries, Jean-Pierre Leyvraz, Robert Mulopo, Rémy Petitpierre, Jacques Berthoud, Raymond Gauthier, Eric Aeschlimann (président), Line Rouyet (rapporteure).

La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) s'est réunie le 14 décembre 2010 à la salle des commissions de la Salle de spectacles. Une séance sur ce sujet avait déjà eu lieu le 7 juillet 2010. A cette occasion, la CUAT avait pu bénéficier d'une présentation de l'avant-projet de requalification de l'avenue du 14-Avril par le bureau Paysagegestion.

1. Présentation des invité-e-s

Contexte global et institutionnel

Le projet de mise à double de sens du 14-Avril s'insère dans un contexte global engageant de nombreux acteurs tels que le Canton, les TL et trois communes (Crissier, Renens et Prilly). Il est lié au développement des axes forts de transports publics et plus précisément au projet de tram reliant l'Ouest lausannois à Lausanne. Le crédit d'étude voté par le Canton a permis de développer le projet et 75 millions ont été accordés par la Confédération.

Le projet de mise à double sens existait toutefois avant le projet de tram. Des études avaient été réalisées pour améliorer la circulation au centre et la qualité des transports publics dans l'Ouest lausannois. Mais le projet de tram a fait avancer considérablement les choses car la mise à double sens est une condition presque nécessaire du projet. Comme cette modification des voies de circulation concerne à la fois Renens et Crissier, il a été décidé de déposer un préavis commun dans les deux Conseils communaux.

Participation de Crissier

La commune de Crissier est liée à celle de Renens, particulièrement en termes de transports publics et voies de circulation. La gare de Renens est une référence pour Crissier et la rue du Jura fait suite au 14-Avril. Le carrefour des Alpes-Lumen est commun aux deux communes.

La commune de Crissier est donc logiquement partie prenante du projet. Par contre, les temporalités et budgets sont différents par rapport à Renens. Le même préavis avec des conclusions différentes sera déposé à Crissier mais pas au même moment (début d'année 2011). Par ailleurs, Crissier participe aussi financièrement aux coûts de l'avant-projet à hauteur de 31'000 francs. La commune n'était pas légalement obligée de le faire mais elle voulait miser sur un travail commun et une vision d'ensemble.

Projet de requalification

Le préavis concerne la rénovation du 14-Avril et de la rue du Jura. L'idée de la mise à double sens existe depuis quelques dizaines d'années et a été intégrée dans le plan directeur communal. Depuis, la situation a changé avec le projet de tram. Les coûts liés à la transformation routière sont à la charge du projet de tram, tandis que la requalification des espaces publics qui accompagnera la modification est financée par les communes. Pour assurer la cohérence, il a été décidé de déléguer la gestion de cet aspect à la direction du projet tram (les TL).

Le projet touche le 14-Avril, la rue du Jura, la rue de Crissier et une partie des rues adjacentes ayant un embranchement sur la route principale. Les deux éléments importants à prendre en compte dans le projet sont l'amélioration des liaisons nord-sud et un meilleur équilibre et partage des modes de transports. Actuellement, la voiture prend une place extrêmement importante au détriment des piétons, cyclistes et transports publics. La mise à double sens associée à un travail de requalification des espaces publics devrait permettre une meilleure cohabitation des modes. L'axe est soumis actuellement à un trafic d'environ 20'000 véhicules/jour. Le projet est tout à fait faisable en comparaison avec d'autres possédant des valeurs de trafic similaire.

Un des changements majeurs de la transformation de l'axe concerne les carrefours. La transformation des carrefours Alpes-Lumen, de l'Avenir et de Verdeaux et le projet de mail du Marché sont parmi les problématiques centrales. Un des travaux les plus conséquents concerne le carrefour Alpes-Lumen. Une des idées est de réaliser à cet endroit un giratoire en cigare, mais le Canton est pour l'instant réticent. Beaucoup d'améliorations sont aussi à faire sur le carrefour de Verdeaux.

Le mail du Marché est une idée qui a été beaucoup abordée dans le cadre de la rénovation de la place du Marché. Il permettrait de ralentir le trafic au centre, d'améliorer la qualité esthétique de la zone, de permettre un passage des piétons en surface et ainsi d'améliorer les liaisons nord-sud à cet endroit clef de la Commune. Actuellement, il y a beaucoup de présélections routières et peu de cheminements laissés aux piétons et cyclistes.

Répartition financière

Le financement du projet tram est assuré par le Canton et la Confédération. Ils prennent en charge la transformation du tronçon routier, l'architecture de ligne et l'aménagement routier sur le plan fonctionnel. Par contre, la requalification et la transformation des espaces entourant l'axe est à la charge des communes. Les TL ont obtenu la direction de la totalité des études et travaux (aménagement, génie civil, géotechnique et urbanisme), mais la concertation entre les acteurs est importante et les communes font partie des groupes de travail. Le maître d'ouvrage est donc les TL et de nombreux mandataires ont été choisis. Le projet sollicite de nombreux corps de métiers. Le groupement est ainsi extrêmement large. Les mandats concernant les études de trafic et l'architecture de ligne sont transversaux et prennent en compte l'intégralité du tracé.

2. Questions

1) *Comment s'organise le processus décisionnel dans le cadre du projet tram ?*

La mise à double sens du 14-Avril et les transformations liées directement à cet axe sont acquises. Le Canton assume en effet le financement de cet aspect du projet. En 2009, le Grand Conseil vaudois a accepté le crédit d'étude et il devrait prochainement voter le crédit d'ouvrage.

L'objet de ce préavis est la requalification de l'espace public en lien avec la mise à double sens. Il s'agit de profiter des transformations prévues pour améliorer la qualité des abords de l'axe.

Sur le plan institutionnel, la situation est compliquée car l'agglomération n'a pas d'existence institutionnelle. Il n'existe pas de structure d'agglomération qui permette la prise de décision. C'est toutefois à ce niveau que des projets peuvent être co-financés par la Confédération. Un comité de projet réunissant les exécutifs des communes concernées, le canton et les TL a été donc mis sur pied pour prendre les décisions relatives au tram.

A ceci s'ajoutent des démarches participatives et informatives pour ne pas couper les habitant-e-s de l'évolution du projet.

2) Bien que le projet fasse passer la ligne de tram sur la route de Lausanne, est-il prévu de maintenir des lignes de bus sur le 14-Avril ?

Sur cette question, des études sont en cours. A priori, des lignes de bus devraient exister sur le 14-Avril. Dans les discussions concernant le tracé du tram, il avait été mis en évidence que le faire passer sur la rue de Lausanne avait l'avantage de le rapprocher de la gare mais l'éloignait de l'axe du centre. Il y a donc une volonté forte de maintenir un équilibre en mettant aussi des transports publics sur le 14-Avril.

Toutefois, l'idée n'est pas de faire deux axes forts en parallèle. Il s'agira donc principalement de petites lignes de bus à relativement faible fréquentation et pas en site propre.

3) Quelles sont les hypothèses concernant l'évolution du trafic dans la région ?

Le développement du RER et de réseau de bus ainsi que la création du tram et des jonctions autoroutières de Chavannes et Ecublens devraient amener une diffusion différente du trafic et une diminution au centre-ville. Les jonctions devraient en effet permettre un report du trafic de transit sur les voies autoroutières.

Crissier espère aussi que ces transformations permettront d'alléger sa jonction. En effet si le trafic au nord ne diminuait pas, cela pourrait poser problème pour la mise en place de l'axe fort de transport public prévu sur la route de Cossonay.

4) Comment seront organisées les voies de circulation au centre ?

Contrairement aux transformations qui auront lieu sur le 14-Avril, la réorganisation des voies de circulation du centre est uniquement du ressort de la commune. Toutefois, ces aspects seront étudiés en collaboration avec le comité de projet tram.

Quatre parkings permettront un accès facilité au centre-ville : les parkings Métropole, de l'Hôtel de ville, Frehner et de la place du Marché. A ceci s'ajoutent les places en surface réparties dans le centre.

S'il est prévu d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Lausanne (à proximité de la gare), le trafic automobile serait autorisé à double sens à partir du passage du 1^{er} Août.

Concernant les rues du centre, diverses options sont encore à l'étude. Une des possibilités est d'organiser les voies afin de permettre une circulation à sens unique du nord au sud sur la rue de Crissier et la rue du Midi, et du sud au nord sur les rues de la Mèbre et de l'Avenir. Deux boucles secondaires sont encore à étudier : une entre la rue du Midi et la rue de la Source et une entre la rue de Crissier et le passage entre la Migros et le Bol d'or.

Ces voies ne seront évidemment pas prévues pour le transit mais pour offrir un accès optimum au centre. La transformation du centre en zone de rencontre à 20 km/h permettra de favoriser une bonne cohabitation entre modes. La possibilité de réserver certaines rues pour les livraisons et les résident-e-s est encore à discuter.

5) *Quelle vitesse est prévue sur le 14-Avril ?*

A priori, la vitesse sera maintenue à 50 km/h, mais l'objectif des aménagements est de favoriser un ralentissement. Le passage délicat sera le mail du Marché. Si les études montrent que le maintien de la vitesse à 50 km/h est problématique, une zone de rencontre sera peut-être envisagée. Mais cela poserait problème d'un point de vue légal sur un axe de cette importance.

6) *Qu'est-il prévu concernant la rue de la Savonnerie ?*

Un des enjeux pour cette rue est d'éviter qu'elle devienne un passage de transit alternatif aux routes principales. La rue sera aménagée pour lui permettre de rester une route d'accès au centre.

7) *Quel est l'avenir du passage sous-route entre la place du Marché et la Poste ainsi que son kiosque ?*

Rien n'a encore été décidé à ce sujet. Dans un premier temps, une des idées est de laisser aux piéton-ne-s les deux possibilités, à savoir : le passage sous-route et le passage en surface.

Si le mail est efficace pour calmer le trafic et que les cheminements piétons en surface ont du succès, il sera peut-être possible de supprimer le passage sous-route. Dans ce cas, il est évident qu'il faudra trouver un espace en surface pour le kiosque.

La situation est similaire dans le cas du passage sous-route de la Salle de spectacles. Son avenir est incertain et dépend des projets de requalification du carrefour de Verdeaux. Actuellement, beaucoup d'espaces sont inutilisés à cet endroit et devront être requalifiés pour offrir un cadre agréable aux piétons et améliorer les cheminements en surface.

8) *Quel aménagement est prévu pour le carrefour de Verdeaux ?*

Actuellement, ce carrefour est très étalé et compliqué. L'idée est de le simplifier, soit en intégrant un giratoire, soit en dissociant l'avenue du Temple du carrefour et en évitant de multiplier les présélections.

9) *En termes de coûts, quels sont les prévisions ?*

Etant donné qu'il y a une séparation des coûts entre le projet fonctionnel et celui de requalification, il n'est possible aujourd'hui de donner que des estimations. Le projet de requalification dépend en effet beaucoup de la qualité du projet fonctionnel.

D'autre part, il y a une incertitude sur la participation financière de Crissier, bien qu'il y ait une volonté forte de travailler ensemble pour une bonne cohérence entre les deux communes.

Pour Renens, les coûts des études et travaux devraient s'élever à 4'640'000.00 francs. Le crédit demandé dans le cadre de ce préavis ne comprend que la phase d'étude. Il s'élève à 314'563.00 TTC.

3. Délibérations de la commission

Les commissaires relèvent que :

- La mise à double sens est une bonne chose car elle permettra d'éviter des trajets automobiles en boucle autour du centre et d'assurer un bon niveau de service au futur tram.
- En plus des transformations prévues en termes routiers, il est important de mettre l'accent sur la qualification des espaces publics et l'amélioration des cheminements piétons et cyclistes au centre. C'est ce qui est fait dans le cadre de ce préavis.
- Le préavis concerne les crédits d'étude pour la requalification. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur les projets d'aménagement concrets. Beaucoup de doutes et interrogations subsistent donc encore sur la suite des événements. La CUAT demande qu'elle soit informée régulièrement de l'avancée du projet.

Lors du vote, la commission s'est exprimée à l'unanimité en faveur du préavis."

La discussion n'est pas utilisée. Mme Rouyet lit les conclusions du préavis:

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 100-2010 de la Municipalité du 29 novembre 2010,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 314'516.00 TTC pour financer sa part de l'étude de projet de requalification de l'avenue du 14-Avril. Une partie de ce crédit, soit CHF 108'563.00 TTC, a déjà été dépensée dans le cadre du préavis N°1, point 2 « Le Conseil communal autorise la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas », et comptabilisée dans le compte d'attente d'investissement N° 3711.5010.124 « 14-Avril – double sens (tram) ».

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 371.5010.124 « 14-Avril –double sens (tram) ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité moins une voix.

17. Préavis N° 103-2011 - Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" et projet de la Municipalité pour une approche globale de la sécurité à Renens - Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts, intitulé : Pour plus de sécurité à la Gare de Renens.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission (Présidence : Fourmi rouge)

Fourmi rouge	Mme Verena Berseth et M. Byron Allauca
PSR	MM. Oumar Niang et Michele Scala
Arc-en-ciel	M. Jean-Marc Reymond
PLR	MM. Roland Divorne et Jean-Marc Dupuis
Les Verts	Mme Nathalie Kocher

M. Oumar Niang demande si on peut déplacer la date de la commission. Ce point sera traité après la séance entre les commissaires et la Municipalité.

18. Préavis intercommunal N° 104-2011 - Adhésion au Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge et autorisation d'établir un contrat de prestations avec ledit groupement.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission (Présidence : PSR):

PSR	Mme Line Rouyet et M. Jean-François Jeanrichard
Fourmi rouge	MM. Jean-Pierre Glaus et Rémy Petitpierre
Arc-en-ciel	M. Antoine Philippe
PLR	MM. Eric Aeschlimann et Jacques Berthoud
Les Verts	Mme Irina Krier

19. Motions, postulats, interpellations

Comme aucune motion, interpellation ni aucun postulat n'a été annoncé, le Président passe la parole à M. Nicolas Freymond pour le dépôt d'une résolution concernant la police de l'Ouest. (Résolution « Non à l'interdiction de la mendicité sur le territoire renanais ! »)

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge): "Comme nous l'a communiqué le président du Conseil au point 4 de l'ordre du jour, dans le projet de règlement intercommunal de police qu'il a transmis au Conseil intercommunal, le Comité de direction de l'Association intercommunale « Sécurité dans l'Ouest lausannois » propose d'interdire la mendicité sur le territoire des huit communes membres de l'Association. Cette proposition est doublement choquante et même scandaleuse.

Sur le fond, d'abord, comme l'a relevé le commandant de la police intercommunale de la Riviera dans l'édition du 18 janvier 2011 du quotidien 24 Heures, les mendiants ne constituent « pas un problème de sécurité pour la population ». Ce sont simplement des personnes pauvres, voire miséreuses, qui sollicitent les passants pour un don pécuniaire. Je ne parle pas ici de la mendicité forcée, cette forme abjecte d'exploitation de la misère qui est heureusement réprimée par le code pénal suisse et la loi pénale vaudoise. Mais je vous parle de la mendicité « libre », si l'on peut dire, ou plutôt non contrainte par autrui. Alors, force est de constater que la mendicité est la conséquence de la pauvreté (chez nous ou ailleurs dans le monde, ce qui semble la rendre d'autant plus gênante aux yeux de certains...). La pauvreté est un problème autrement plus grave auquel on n'a toujours pas trouvé de solution. La vue de mendiants nous rappelle cette vérité gênante, qui nous met mal à l'aise. Mais comment pourrait-on être à l'aise face au spectacle de la misère humaine ? Evidemment, l'interdiction de la mendicité n'a aucun effet sur la pauvreté. Elle permet seulement de cacher la misère pour se donner bonne conscience. Belle leçon d'hypocrisie ! Au fond, c'est une mesure cosmétique, qui doit donner une bonne image de nos villes aux gens de l'extérieur. Par ailleurs, confier aux policiers la mission de réprimer les pauvres ne peut se faire qu'au détriment de l'accomplissement de leurs tâches essentielles en matière de sécurité publique.

Sur la forme, ensuite, cette proposition du Comité de direction est inacceptable, car elle ne tient aucunement compte des réalités communales très diverses ni des sensibilités des communes. La mendicité suscite des prises de position très tranchées et, pour tout dire, inconciliables. Lors de la consultation, la Municipalité de Renens a fait clairement savoir que cette interdiction posait problème. Au lieu d'en tenir compte et de renoncer à proposer une réglementation uniforme de la mendicité pour l'ensemble des huit communes, le Comité de direction a décidé de passer en force et d'imposer sa conception des choses et sa volonté, au mépris de notre commune. En 2007, nous avons décidé de participer à la création de cette association intercommunale, car nous étions convaincus de la nécessité de collaborer avec les communes voisines afin d'améliorer la sécurité publique. Aujourd'hui, en fait de collaboration, nous nous faisons imposer une réglementation dont nous ne voulons pas. De plus, personne ne connaît mieux que les autorités communales les réalités du terrain et ne peut donc prendre les mesures adéquates quand il y a lieu.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, chers collègues, d'adresser une résolution au Conseil intercommunal de l'AIC « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Cette résolution a la teneur suivante :

Le Conseil communal de la Ville de Renens s'oppose catégoriquement à l'interdiction de la mendicité sur le territoire de sa commune et demande au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale « Sécurité dans l'Ouest lausannois » d'amender le projet de règlement intercommunal de police de sorte à laisser aux autorités communales la compétence de réglementer la pratique de la mendicité sur leur territoire respectif."

Le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) "Croiser un mendiant dans la rue nous met mal à l'aise. Quelle attitude devons-nous avoir? Nous préférons dire ou se dire cache-toi, va ailleurs, tu me déranges, tu provoques un malaise chez moi, tu me culpabilises, je préfère acheter une orange à Terre des Hommes pour ma bonne conscience et ne plus y penser, ne pas trop se poser de questions. Nous savons qu'il y a de la misère dans le monde mais on n'aime pas qu'elle nous saute aux yeux. Alors, il est plus commode d'interdire la mendicité que d'interdire la pauvreté, la misère. De cette misère, nous en sommes complices, en effet, si on ne dénonce pas nos banques qui accueillent l'argent de tous ces dictateurs, comme les Duvallier, comme l'ex-président Ben Ali. Il faut qu'ils s'en aillent pour qu'on découvre qu'ils viennent placer de l'argent là. Avant, on a pris leur argent. Il y en a bien d'autres encore, la liste est longue et on ne peut pas tous les citer. Nous savons qu'il y a des fortunes qui investissent en Suisse, par exemple dans l'immobilier, par de nouveaux riches qui viennent des pays de l'Est sans qu'on sache tout-à-fait d'où provient cet argent... de la prostitution, peut-être?... N'oublions pas qu'en Suisse il y a aussi des familles pauvres, mais chez nous la pauvreté se cache, les gens en ont honte. Et pourtant, ce n'est pas criminel, d'être pauvre. Ce qui est criminel, c'est d'accueillir l'argent des criminels qui volent leur peuple. Comme le dit si bien le dicton, l'argent n'a pas d'odeur..., mais malheureusement les pauvres, eux, se voient."

M. Roland Divoine (PLR) remercie la Municipalité d'avoir transmis ce courrier qu'elle a envoyé à l'Association intercommunale "Sécurité dans l'Ouest lausannois". C'est un sujet qui est effectivement politiquement chaud. Effectivement, cela vient en période électorale, mais il ne pense pas que c'était fait exprès pour créer la polémique. Il comprend tout-à-fait la position de la Municipalité qui défend son point de vue sur ce sujet, mais il pense qu'il eût été politiquement correct de regarder l'opinion de nos concitoyens. "Car quand on parle de la mendicité, on ne parle pas des pauvres en tant que tel. Ce qui exaspère les gens aujourd'hui, que ce soit à Lausanne, Vevey, Montreux ou Renens, c'est une forme de mendicité professionnelle que tout le monde reconnaît et là, on ne parle pas du pauvre diable qui a besoin d'acheter un kilo de pain pour nourrir sa famille. On parle de la mendicité professionnelle qui vient d'un pays bien cité et bien ciblé. Ce sont les Roms. Quand vous vous promenez sur la place du Marché, devant la Migros, devant la COOP, devant les établissements, les gens ont de plus en plus de peine de voir ces gens faire la manche. Le règlement de police permet d'harmoniser dans l'Ouest lausannois cette problématique de mendicité. Dans bien des cas, on porte des louanges à la police intercommunale lorsqu'on peut harmoniser des règlements, mais pour cet article 40,

ça bloque la commune de Renens. Il ne s'agit pas du problème de la mendicité, mais d'une idéologie politique vis-à-vis de ces gens-là. Le groupe PLR soutiendra l'article 40 de ce nouveau règlement car il est absolument nécessaire pour l'Ouest de s'harmoniser."

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une résolution. Nous ne votons pas le règlement dans ce conseil.

M. Oumar Niang (PSR) cite tout d'abord Auguste Verdeil, l'auteur d'une histoire du Canton de Vaud, qui disait "les législateurs doivent épuiser leur génie à chercher les moyens de prévenir la pauvreté ou la misère avant de penser à la punir." On veut nous faire croire que la problématique de la mendicité daterait de l'entrée toute récente dans l'Union européenne de certains pays, et que si on ne légifère pas, nous seront envahis par des professionnels de la mendicité. Je suis d'accord avec M. Nicolas Freymond: le code pénal suisse et la loi pénale vaudoise anticipent d'une manière efficace la mendicité forcée. Car la Suisse a su apprendre de son histoire. Citant une femme de son temps, Jeanne Niquille, dans son livre "Notre-Dame de Fribourg", en 1921: "On exigeait des mendiants la production de lettres d'autorisation ou même le port d'un insigne (ours de plomb à Berne, écusson de métal à Zurich, croix d'étoffe noire et blanche à Fribourg). Les citoyens les portaient bien en évidence." Voilà donc la problématique des mendiants encore aujourd'hui; c'est la seule différence que je vois entre ce que disait Jeanne Niquille et l'interdiction de la mendicité aujourd'hui. Rappelons-nous que les petits-fils des mendiants et des pauvres du début du 20^{ème} siècle ont actuellement droit à la parole et peuvent légiférer aujourd'hui. Crions sur tous les toits que Renens l'humaine, Renens la sociale, refuse qu'on lui impose une loi interdisant la mendicité dans sa commune. Renens et sa population ne tirent pas sur les ambulances. C'est pourquoi, au nom du groupe socialiste, je vous demande de soutenir la résolution s'opposant à l'interdiction de la mendicité sur le territoire communal."

M. Raymond Gauthier (Les Verts) est curieux d'entendre qu'on parle au nom des habitants de Renens. "Sur la forme, le Conseil communal représente les habitants de Renens et il n'a pas été consulté. Sur le fond, si on parle des Roms ("ces gens-là"), il s'agit d'un problème plus vaste que celui du passage sous-voies ou de la mendicité dans l'Ouest lausannois. C'est un problème suisse, européen, voire au-delà. La question ne se règlera pas en poussant les mendiants dix km. plus loin ou en chercher à guérir les symptômes plutôt que de traiter le problème de fond, qui est un problème social profond."

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge), en réplique à M. Divorne: "Je trouve bien que la Polouest harmonise là où on est déjà d'accord. Mais là, il s'agit de passer en force. Si on n'avait pas cet article, on serait libre à Renens, comme les autres communes, de décider si on veut interdire la mendicité ou pas. Mais vous nous proposez de passer par un organisme intercommunal douteux au niveau démocratique, parce que très indirect, pour imposer votre vision à notre commune. Pourquoi ne vous battez-vous pas à la loyale dans la commune? "

M. Eugène Roscigno (PSR) "Nous soutenons cette résolution, par contre si la Polouest lors de sa décision fait entrer en vigueur ce règlement. Quelle sera alors notre position? Que fera-t-on? "

M. Daniel Rohrbach, président du Conseil communal: "Le Conseil communal ne va pas se retirer de la Polouest; il ne pourra rien faire, à mon avis. Par contre, il y a la possibilité de référendum, avec les mêmes règles que pour les conseils communaux (délai de 20 jours avec 1/5ème des voix des électeurs, avec un plafonnement à 10'000 paraphes)."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) réagit au terme de "douteux" utilisé par M. Leyvraz pour qualifier le niveau de démocratie du Conseil intercommunal: "Les institutions, quand elles n'arrangent pas M. Leyvraz, sont douteuses. Ce n'est pas douteux, c'est un règlement intercommunal, une assemblée intercommunale, qui a été élue tout-à-fait légalement. Ce qui a amené la résolution de ce soir, c'est simplement une motion d'un conseiller intercommunal, qui a été transmise au Comité directeur. Elle demandait l'unification du règlement, car la police disait clairement qu'il n'était pas pratique d'appliquer des règlements différents dans les huit communes. Le Comité de direction a suivi la motion. Il a fait une proposition. Le débat n'est pas clos, car l'assemblée intercommunale devra siéger. En termes de mendicité, on sait très bien que la mendicité qu'on trouve à Renens, ce ne sont pas des gens de chez nous. Ils viennent le matin et repartent le soir et on pourrait faire quelque chose. En Suisse, on a des institutions sociales qui existent, ont le RI, et les gens qui sont pauvres sont au RI. Ceux qu'on trouve dans les rues, ce ne sont pas des gens de chez nous. Ce n'est pas à notre niveau qu'on va régler ces problèmes de pauvreté."

M. Michele Scala (PSR): "Il ne s'agit pas de combattre les institutions, ni de mettre les unes contre les autres. Il s'agit de respecter la sensibilité des gens dans ce Conseil. A Renens, il y a des sensibilités différentes. Or nous, nous ne pouvons accepter un texte qui dit tout de go que toute mendicité est interdite. Cela peut paraître bien comme règlement, cela va contre la sensibilité de certaines personnes. Un texte plus nuancé pourrait me convenir, mais pas dans ces conditions-là."

M. Byron Allauca (Fourmi rouge), rappelle que "ces gens-là", comme dit M. Divorne, ce sont des citoyens européens qui ont tous les droits de venir en Suisse librement pendant trois mois, s'ils ont les moyens de subvenir à leurs besoins. "La police a déjà la possibilité de les contrôler, il n'y a donc pas besoin d'interdire encore, par des règlements communaux, la mendicité. Ce sont des personnes comme les autres, ce sont des Européens qui ont des droits. Nous-mêmes, nous pouvons tomber une fois dans cette situation. Soyons plus attentifs à ce qu'on dit. "

M. Laurent Desarzens (indépendant) ne se rappelle plus de quoi il s'agit quand on parle de la PolOuest. Il ne se rappelle pas d'avoir entendu un rapport à ce sujet.

Le Président lui donne les informations qu'il demande, rappelant que ce conseil intercommunal qui a été élu il y a deux ans. Nous avons nommé 8 délégués. M. Barraud, qui était un de nos représentants au sein de ce conseil, a fait plusieurs rapports au Conseil communal.

M. Pascal Ruschetta (PSR) intervient en son nom personnel. Il n'est ni pour ni contre une interdiction ou une autorisation. "Tout comme vous, la misère ne me plaît pas, encore moins la souffrance qu'elle provoque. Travaillant au centre de notre ville, je suis confronté souvent à ces mains tendues, devant la poste ou sous le passage du 14-Avril. Cela me fait mal au cœur de voir une femme ou un homme à genoux, surtout

pas ces jours de froid, tendre les mains pour demander de quoi manger. Ce qui me fait le plus mal, c'est de voir ces mêmes personnes, quelques heures plus tard, acheter des billets de loterie... Il me semble que ce n'est pas avec ce genre de produit qu'on nourrit ses enfants. Je suis révolté contre la pauvreté, mais la vraie, celle des petites gens qui souffrent et n'osent même pas demander l'aide à laquelle ils ont droit et qui vivent reclus. Je ne me prononcerais pas ce soir pour ou contre cette résolution, à défaut de vraie solution."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge): "D'après certaines personnes, il est clair que ces gens viennent par des filières, sont organisés. Puisqu'elles sont si bien renseignées, qu'elles aillent donner ces informations à la police afin qu'elle poursuive les délinquants. "

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "L'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", dans laquelle le Conseil communal de Renens a élu 8 représentants, a le droit d'élaborer un règlement. Cependant, dans tout travail intercommunal, surtout dans une nouvelle association, un minimum de respect des partenaires est indispensable. Nous avons reçu le prix Wakker en urbanisme aussi parce que les communes de l'Ouest prennent le temps, l'effort, de négocier, de discuter, de trouver des accords entre municipalités, à différents niveaux. Là, il s'agit d'un thème chaud, pour lequel nous avons demandé une consultation préalable, de sorte qu'on ait le temps de la faire. Il s'agit d'une nouvelle manière de faire. Auparavant, nous avions au service de police des professionnels qui répondaient à ce type de consultation. Maintenant, on n'a plus de service de police, et c'est donc la Municipalité qui a planché sur ce règlement de police. Sur un thème qui était annoncé comme politiquement chaud, on aurait pu prendre le temps, trouver un consensus. On aurait pu par exemple ne pas mettre d'article sur la mendicité dans ce règlement, ce qui aurait fait que les règlements propres des autres communes qui en ont restent valables, ou mettre un article qui indique que c'est une compétence laissée aux Municipalités. Le Comité de direction est constitué de un municipal par commune, cela permet aux petites communes d'être représentées à parts égales. Au législatif, ce n'est pas le cas, puisque les Renanais sont plus nombreux, mais le comité de direction pourrait faire attention de prendre en compte l'avis de la commune la plus concernée. C'est sur cette forme-là que la Municipalité a écrit. Le Conseil intercommunal doit voter: le règlement sera-t-il amendé? Nous en reparlerons en temps voulu."

M. Paul Mettraux (PLR): "C'est suite à ma motion qu'on a édicté un règlement de police afin que tous les articles soient les mêmes dans toutes les communes de notre Association. Ceci afin de simplifier le travail de la police intercommunale. L'art. 40 sur la mendicité a soulevé des émotions en commission, en particulier de Renens. Dans la première mouture, il était question d'interdire la mendicité par métier, ce qui me convenait mieux. Le Comité directeur a ensuite décidé d'interdire la mendicité sous toutes ses formes. Or, si un amendement lors du Conseil intercommunal, reprenait le terme de départ de mendicité par métier, cela conviendrait-il mieux?"

M. Ali Hemma Devries (indépendant) constate que cela est très difficile pour beaucoup d'entre nous de voir mendier des gens. "Par moments, je baisse les yeux, je n'ose pas les regarder, cela me rappelle des souvenirs d'enfance (j'ai mendié aussi...).

Mais le problème est surtout l'attitude que nous devrions avoir les uns vis-à-vis des autres. C'est aussi un apprentissage à avoir: je donne ou je ne donne pas, j'ai envie ou pas envie de donner. Pourquoi interdire? Ce sont des humains, des Européens, qui sont dans le besoin, dans la nécessité. Le problème est plus chez nous que chez eux."

M. Richard Neal (PSR) recommande un "test" pour faire la différence entre mendicité et mendicité par métier. Il s'agit de donner quelque chose à manger à la personne qui demanderait quelque chose à manger, et pas de l'argent. Si la personne l'accepte, c'est que c'est un mendiant qui est dans le besoin. Si elle le refuse, c'est signe qu'elle fait ça professionnellement et qu'il ne faut rien donner.

Mme Irène Frei (Les Verts) ne voit pas en quoi il s'agit d'un problème de sécurité. Finalement, on peut donner ou ne pas donner. La police n'a pas s'occuper de cela.

M. Mady Keita (PSR) Si l'assemblée générale vote un amendement supprimant l'art 40, que se passerait-il à Renens sur le terrain?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, souligne la richesse du débat pour un objet qui n'est pas de la compétence du Conseil communal. La Municipalité a émis des réserves sur le thème de mendicité par métier. En son nom personnel, Mme Huguenin trouve que ce n'est pas facile à définir et craint que cela ne soit discriminatoire, qu'on ne considère simplement les Roms dans cette catégorie. Le préavis de Conseil intercommunal parle d'une application proportionnée, ce qui n'est pas clair. Mme Huguenin propose qu'on laisse le Conseil intercommunal voter le règlement avant de dire ce qui se passera à Renens sur le terrain. Elle comprend la volonté de M. Mettraux d'harmoniser. Il y a un domaine chaud, sur lequel le Conseil intercommunal a pris soin de ne pas faire de règlement commun: c'est l'ouverture des magasins. Sur certains domaines, elle pense qu'on peut laisser une autonomie sans dommages pour personne.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR): "Si on amende le règlement soumis au Conseil intercommunal, il faut passer à nouveau devant les huit communes."

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge): "Il y a un malentendu. Il y a une délégation globale des tâches de sécurité publique à l'Association. Donc l'adoption d'un règlement de police y participe. Dans ce projet de règlement, il y a beaucoup de compétences qui reçoivent une base réglementaire mais qui, néanmoins, laissent une part de marge de manœuvre aux communes, notamment en matière de stationnement. Si on changeait l'art. 40 sur la mendicité pour confier la compétence aux communes, cela n'implique pas du tout de changer les statuts et de passer devant les huit conseils communaux."

M. Reza Safaï (Fourmi rouge) n'arrive pas à comprendre les conseillers qui, sans donner leurs sources, disent qu'ils savent que c'est par métier, qu'il s'agit de mendicité par bande organisée... Mais alors comment est-ce possible que des mendiants aillent dilapider leurs ressources au loto?

Mme Rosana Joliat (PLR): "Hormis tous ces règlements de police, ces articles, ces lois, j'aimerais juste savoir, finalement, que veut faire notre municipalité, que peut-elle faire vis-à-vis de cette détresse que l'on voit, cette détresse humaine, par métier ou autre... Que peut-on faire pour ces enfants qui sont au bord des magasins avec des parents, qui ne sont pas scolarisés, qui sont à moitié vêtus? Je viens d'un pays,

l'Espagne, où la mendicité a existé depuis plus de 40 ans. J'en ai 47, j'ai vu beaucoup de gens qui mendiaient... des gens à qui on a donné du pain, donné à manger, on s'est préoccupé de ces gens. Ici à Renens, on parle de lois, on ne veut pas les voir, mais que fait notre municipalité pour qu'ils vivent un petit peu mieux?"

M. Olivier Golaz, Municipal aimerait remercier M. Mettraux qui a eu cette volonté de vouloir harmoniser tout le règlement de police, qui a 120 articles. Un gros travail s'est fait au niveau du comité de direction de la PolOuest et il y a un article (art. 40) qui pose un problème. Le Conseil intercommunal prendra sa décision. S'il refuse cet art. 40, cela ne changera rien pour les communes qui reprendront leur propre règlement qui existe.

Le Président met aux voix la résolution dont il rappelle la teneur:

"Le Conseil communal de la Ville de Renens s'oppose catégoriquement à l'interdiction de la mendicité sur le territoire de sa commune et demande au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale "Sécurité dans l'Ouest lausannois" d'amender le projet de règlement intercommunal de police de sorte à laisser aux autorités communales la compétence de régler la pratique de la mendicité sur leurs territoires respectifs."

La résolution est acceptée par une nette majorité.

M. Ali Hemma Devries (indépendant), présente une résolution des conseillers et conseillères communaux de la commune de Renens de soutien au peuple tunisien dans sa lutte pour recouvrer sa liberté. "Le peuple tunisien vient d'en finir avec un régime dictatorial, corrompu et mafieux, qui avait progressivement, à partir de 1987, fait disparaître toutes les libertés.

Les Conseillers/ères de notre conseil se réjouissent de cette révolution, la première dans un pays du monde arabe depuis la fin de l'époque coloniale. Ils saluent le rôle de la jeunesse, fer de lance de cette révolution du jasmin, entraînant toute la société, s'opposant à la récupération par les forces fondamentalistes réactionnaires. Le Conseil communal de Renens souhaite au peuple tunisien un avenir démocratique où les droits humains, les droits sociaux et les libertés seront respectés dans une société solidaire, égalitaire, fraternelle, respectueuse des droits des femmes et des hommes, dans une perspective d'émancipation et d'autogestion. Ils saluent la mobilisation du peuple tunisien pour ne pas se laisser déposséder de sa révolution. Néanmoins, les Conseillers/ères sont inquiets des provocations des partisans du régime déchu pouvant servir de prétexte à une reprise en main autoritaire.

Les Conseillers/ères condamnent l'attitude complice et néocoloniale de longue date de certains gouvernements avec la nature dictatoriale du gouvernement Ben Ali. Ils dénoncent les politiques d'ajustement structurel du FMI (privatisations et déréglementations) et la nature du partenariat euro-méditerranéen entre l'UE et la Tunisie qui se sont traduits, de fait, par un soutien sans faille à ce pouvoir immonde.

Les Conseillers/ères de la Commune de Renens sont scandalisés par la proposition de certains ministères, quelques heures après cet engouement du peuple tunisien, d'envoyer leur police pour essayer de gérer la situation en Tunisie, ceci sans aucun mot pour les victimes de la police tunisienne et des milices du parti au pouvoir. Le gouvernement suisse, ainsi que celui de la France, doivent certes prendre acte de la

légitimité des revendications du peuple tunisien et les soutenir contre tous ceux qui seraient éventuellement tentés par une nouvelle forme de régime non démocratique. Mais il est surtout nécessaire qu'ils cessent cette politique néocoloniale. Il est impératif que le Conseil fédéral bloque les avoirs de la famille du président fuyard pour les restituer au peuple tunisien. Le Conseil communal de Renens soutient le peuple tunisien pour qu'il puisse recouvrer sa liberté dans le respect des droits de l'homme et de la femme."

M. Roland Divorne (PLR) est d'accord avec la position de M. Hemma Devries concernant les événements qui se passent en Tunisie, mais il se demande s'il est opportun que le Conseil communal de Renens prenne position à ce sujet. "Le gouvernement suisse a pris des décisions ad'hoc dès que les événements se sont déroulés. Ce n'est pas la mission de notre conseil de faire de la politique extérieure."

Le Président fait préciser à qui cette résolution est adressée. M. Hemma répond qu'il désire qu'elle soit adressée à l'ambassade de Tunisie (soutien aux revendications légitimes du peuple tunisien pour qu'il recouvre sa liberté dans le respect des droits de l'homme et de la femme) et au Département fédéral des affaires étrangères (appui au blocage des avoirs de la famille du président en fuite).

La résolution est soutenue par 23 conseillers, 22 contre et 14 abstentions.

20. Propositions individuelles et divers.

M. Laurent Desarzens (indépendant) a une question à la Municipalité: "A quoi sont destinées les parcelles N° 558 et 912 qui sont des parcelles résiduelles de l'ancien Parc de la Savonnerie? Pour situer le lieu, ces parcelles ont été utilisées pour faire passer la route provisoire de la Savonnerie et utilisées encore actuellement pour les dépôts du chantier du Centre. Ces parcelles, qui apparaissent sur la carte des possessions communales, n'apparaissent en revanche pas sur les cartes des projets, comme par exemple le projet "Cœur de Ville", dont on peut trouver les plans sur le rapport de "Requalification de l'Av. du 14Avril", dont on a voté le préavis tout à l'heure. J'imagine que la mise au propre de ces parcelles incombe au promoteur. Pourquoi ne pas les faire aménager directement en prolongement et en agrandissement du Square qui, pareillement, doit encore être construit?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale, propose de répondre la prochaine fois à cette question.

M. Roland Divorne (PLR) rappelle la question qu'il avait posée en date du 14 octobre 2010, concernant la réfection de la route de Cossonay. Dans sa réponse, la Municipalité avait mentionné une étude lancée pour savoir si on pouvait attendre le projet de bus à haut niveau de service. Il aimerait avoir des nouvelles de cette étude, et savoir si on pourra bitumer cette route avant l'été.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Nous n'avons pas encore les résultats de cette étude. Nous répondrons dans le cadre de la réponse à l'interpellation de M. Aeschlimann sur le programme de rénovation des routes. Ce travail est en cours."

M. Roland Divorne (PLR) désire savoir si entre-temps, la route de Cossonay reste comme elle est.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Il y a quelque chose au plan d'investissement pour la réparer. C'est cet élément-là que nous désirions temporiser par rapport aux frais plus conséquents liés au bus à haut niveau de service. Nous vivons un troisième hiver particulièrement en dents de scie froid-chaud, qui a un effet désastreux sur les routes. C'est pourquoi on devra peut-être quand même accélérer les choses. Les dégâts sont réparés avec du goudron à froid. On réparera mieux en mars dès qu'il fera plus chaud."

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 23heures remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 24 février 2011 à 20 h 15.**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller